

Décharge 2013: budget général UE, Cour des comptes

2014/2081(DEC) - 31/03/2015 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

En adoptant le rapport de Ryszard CZARNECKI (ECR, PL), la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à donner décharge au secrétaire général de la Cour des comptes sur l'exécution du budget de la Cour des comptes pour l'exercice 2013.

Rappelant que les comptes annuels de la Cour des comptes sont contrôlés par un auditeur externe indépendant - PricewaterhouseCoopers SARL -, les députés prennent acte de l'avis des auditeurs selon lequel «**les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Cour**».

Exécution budgétaire et financière : le rapport note qu'en 2013, la Cour des comptes disposait de crédits définitifs d'un montant total de 142.761.000 EUR et que **le taux global d'exécution budgétaire a été de 92%**; il déplore que ce taux ait baissé depuis 2012, année où il s'établissait à 96%, tout en prenant acte de l'explication présentée par le Cour des comptes pour la baisse du taux d'utilisation. Les députés notent que la Cour des comptes entend, dans sa nouvelle stratégie couvrant la période 2013-2017, accroître au maximum son rôle d'auditeur externe de l'Union.

Cadre d'action de la Cour des comptes : les députés formulent une série d'observations sur la gestion quotidienne de la Cour des comptes et demandent :

- une information régulière du Parlement sur l'évolution et la mise en place du **programme de réforme interne** de la Cour des comptes inscrit dans sa stratégie pour la période 2013-2017;
- une plus grande **souplesse dans le programme de travail** de la Cour des comptes pour veiller à ce que celle-ci puisse réagir rapidement à des événements importants inattendus pouvant nécessiter un audit ou un examen particulier, ainsi qu'une diversification et un meilleur équilibre en ce qui concerne les secteurs d'activité examinés;
- une attention accrue accordée au fait que les auditeurs chargés d'audits particuliers possèdent les **connaissances techniques** et le savoir-faire nécessaire;
- l'amélioration de ses **échéanciers**, en particulier ceux de ses rapports spéciaux, sans en négliger la qualité;
- une **méthodologie** plus cohérente s'appliquant à tous les domaines de gestion;
- la poursuite de l'objectif d'abaisser le délai moyen d'élaboration d'un **rapport spécial** à 18 mois (au lieu de 20 mois actuellement);
- une meilleure prise en compte des **critères géographiques** dans la nomination du personnel à des postes à responsabilité;
- une révision du **plan sur l'égalité des chances** mis en place en 2012 par la Cour, lequel n'a pas donné les résultats escomptés;
- l'inclusion dans son rapport annuel d'activité d'une **vue d'ensemble du personnel** occupant des postes de direction, ventilé par nationalité, par sexe et par poste;
- des clarifications sur la **politique immobilière** de la Cour des comptes;
- une analyse des **coûts de la traduction** qui varient considérablement selon la langue et une information sur la méthodologie commune convenue avec d'autres institutions pour calculer et comparer les coûts de traduction;
- l'inclusion dans les rapports annuels d'activité, conformément aux règles en vigueur sur la confidentialité et la protection des données, des résultats et les conséquences des **enquêtes clôturées par l'OLAF** qui portaient soit sur l'institution, soit sur des personnes travaillant pour elle;

- l'amélioration la **qualité de la communication** de la Cour des comptes; la qualité éditoriale de tous les textes de la Cour des comptes devrait être évaluée suivant une procédure centralisée.

D'une manière générale, les députés apprécient la coopération entre la Cour des comptes et la commission du contrôle budgétaire du Parlement européen et se réjouissent des informations régulièrement transmises en réponse aux demandes du Parlement. Toutefois, ils observent que les dernières modifications du règlement du Parlement européen, qui visent à accroître la participation des commissions parlementaires des différents secteurs aux rapports spéciaux, n'ont pas tenu leurs promesses.